

PROCES VERBAL

Mairie

FRANGY EN BRESSE

Le Conseil Municipal s'est réuni, le **jeudi 04 avril 2024** à 20 h 30 sous la présidence de Jocelyne EUVRARD, Maire.
Secrétaire de séance : Nathalie NICOLAS

Absent : LONGIN Thierry

Le Conseil Municipal :

- Désigne un secrétaire de séance,
- Approuve à l'unanimité le procès-verbal du précédent conseil en date du 29 février 2024,
- Délibère et accepte la mise en place de la prime pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la collectivité,
- Délibère et accepte d'assujettir à la TVA le budget annexe « réseau de chaleur biomasse »,
- Délibère et accepte le mandatement des créances irrécouvrables du budget café restaurant et du budget assainissement
- Délibère et accepte le devis du SYDESL concernant le raccordement du lotissement « Le Verger »,
- Vote les taux d'impositions 2024 :

Taxe Foncière Bâti	32,94 % <i>(dont taux départemental de 20,08 %)</i>
Taxe Foncière Non Bâti	25,31 %
Taxe Habitation	14,22 %
Cotisation Foncière des Entreprises	19,26 %

- Adopte en 1^{ère} lecture et à l'unanimité le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 1 023 905.16 € et 828 551.50 € pour la section d'investissement,
- Adopte également en 1^{ère} lecture et à l'unanimité les budgets annexes 2023 qui s'équilibrent pour les deux sections :
 - Budget « café/restaurant » : 18 036.90 € en fonctionnement et 20 625 .12 € en investissement,
 - Budget « assainissement » : 11 677.67 € en fonctionnement et 20 134.86 € en investissement,
 - Budget « réseau de chaleur biomasse » : 6 510 € en fonctionnement et 320 000 € en investissement,
- Définit les subventions aux différentes associations, telles que :
 - Budget CCAS : 6 000 euros,
 - ADMR de Saint-Germain-du-Bois : 100 euros,
 - Amicale des Anciens Elèves de Frangy-en-Bresse : 440 euros,
 - Amicale des Pompiers du CPI de Frangy-en-Bresse : 800 euros,
 - Club « Les Amis Réunis » de Frangy-en-Bresse : 200 euros,
 - Société de Chasse « La Diane » : 200 euros,
 - Délégués Départementaux de l'Education National : 40 euros,
 - Association « les croqueurs de pommes » : 100 euros.
 - Association Sportive Frangy en Bresse : 600 euros

- Définit la subvention d'équilibre du budget du café – restaurant à la somme de 7 800 €,
- Fait un point sur les dossiers de demande de subventions concernant la chaufferie bois biomasse,
- Entend le retour des réunions de la CCBR 71 et du SIVOS de Frangy,
- Entend le retour sur la réunion du 04 avril 2024 concernant la chaufferie bois et prévoit le démontage de la toiture du préau en régie,
- Entend que la livraison des bio bornes par le SICED aura lieu mardi 09 avril,
- Fait un point sur le recrutement d'un agent technique pour la collectivité et décide de poursuivre les annonces,
- Fait un point sur l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2024,
- Fixe la prochaine réunion de conseil au jeudi 23 mai 2024 à 20h30.

Le Secrétaire



Le Maire

